

Un projet d'accueil des Mineurs Non Accompagnés sur la commune de Dol-de-Bretagne

En tant que chef de file de la protection de l'enfance, le Département d'Ille-et-Vilaine a voté, en commission permanente du lundi 4 décembre 2023, l'acquisition d'une auberge de jeunesse sur la commune de Dol-de-Bretagne avec pour objectif d'y accueillir jusqu'à 30 Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Marqué par un contexte de forte tension lié à une augmentation significative du nombre de jeunes arrivant seuls sur le territoire, le dispositif d'accueil et de prise en charge des MNA est actuellement saturé en Ille-et-Vilaine comme dans d'autres départements. Ces arrivées entraînent, de fait, l'augmentation du nombre de jeunes, reconnus mineurs et isolés, qui sont confiés à l'aide sociale à l'enfance. 820 jeunes étaient accompagnés dans l'ensemble du dispositif MNA au 30 septembre 2023 (740 mineurs isolés confiés et 80 jeunes mis à l'abri en cours d'évaluation), contre 743 au 1^{er} janvier 2022.

Pour faire face à cette situation sans précédent, le Département d'Ille-et-Vilaine se mobilise pour rechercher des opportunités immobilières permettant d'accroître les capacités de prise en charge des mineurs isolés qui lui sont confiés au titre de la protection de l'enfance. Dans ce cadre, le Département a décidé d'acheter **une auberge de jeunesse en très bon état à Dol-de-Bretagne au prix de 940 000 euros (hors frais)**.

D'une superficie totale de 398 m², ce bâtiment, en vente avec tout son mobilier et donc rapidement mobilisable, **accueillera jusqu'à 30 jeunes** dont la minorité et l'isolement ont été confirmés après l'évaluation réalisée. Sous la responsabilité du Département, ils seront pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance (besoins matériels, accompagnement éducatif, restauration, soutien aux démarches administratives, accès au soin, accès aux loisirs...). Cet investissement permettra d'offrir aux mineurs non-accompagnés un accueil stable et approprié en privilégiant une solution pérenne.

En parallèle, un appel à projets a été lancé pour choisir l'association habilitée à l'aide sociale à l'enfance, qui sera en charge de la gestion de l'établissement et de l'accompagnement des jeunes. L'ouverture de cet établissement est prévue au cours du premier semestre 2024.

Le rôle du Département dans la prise en charge des MNA :

En charge de la protection de l'enfance, le Département est responsable de la mise à l'abri des jeunes arrivant seuls sur le territoire breillien, de l'évaluation de minorité et d'isolement, et de la prise en charge des mineurs non-accompagnés* qui lui sont confiés (hébergement, scolarité, soins...). En Ille-et-Vilaine, au 30 septembre 2023, ils étaient 820 à être accompagnés dans l'ensemble du dispositif de protection de l'enfance du Département.

Des établissements tels que celui prévu à Dol-de-Bretagne existent à Rennes, Vitré, Liffré, Chateaubourg, Sens-de-Bretagne, Saint-Georges-de-Reintembault, Vern-sur-Seiche, et Cesson-Sévigné. Un autre projet ouvrira à Saint-Jacques-de-la-Lande au printemps 2024.

Le Département a mobilisé 26 millions d'euros pour l'accueil et l'accompagnement des MNA en 2022.

** Des jeunes de moins de 18 ans isolés de leurs parents et n'ayant pas la nationalité française ainsi que des jeunes majeurs entrés dans le dispositif en tant que mineur et dont l'accueil peut se poursuivre jusqu'à 21 ans.*